



MAIRIE DE CREYSSE
Département du Lot

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

13 avril 2022

Présents : Mesdames Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Martine BOURNET, Françoise LAVAUD, Catherine TOUTIN
Messieurs Jean-Pierre BAULT, Pierre CIRCAL, Francis FOLLET, Denis GAILLET

Excusés : Madame Chrystel CORNIOT, trésorière de Saint-Céré
Messieurs Guy FLOIRAC, Jean-Pierre SAURIE, Laurent WIRTH

Secrétaire de séance : Madame Françoise LAVAUD

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la dernière séance
- Vote des comptes administratifs : lotissement, assainissement, commune
- Vote des 2 taxes
- Vote des subventions aux associations
- Vote et approbation des budgets primitifs : commune, assainissement, lotissement

Début de séance : 17h

Etant donné l'évolution du contexte sanitaire, la séance s'est déroulée dans la salle polyvalente, dans le respect des mesures en vigueur.

→ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du 31/03/2022 sera validée lors du prochain Conseil Municipal, au mois de mai.

→ COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION (BUDGET LOTISSEMENT, ASSAINISSEMENT ET COMMUNE)

Le 1^{er} adjoint, Denis GAILLET, présente les comptes administratifs et les comptes de gestion.

***Compte administratif et Compte de Gestion Lotissement :**

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	111 245,73	= G+H+K	111 245,73
	Section d'investissement	= B+D+F	154 443,31	= H+J+L	110 656,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	265 689,04	= G+H+I+J+K+L	221 902,00

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

***Compte administratif et Compte de Gestion Assainissement :**

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	26 283,33	= G+H+K	35 798,30	9 514,97
	Section d'investissement	= B+D+F	21 026,91	= H+J+L	15 692,79	-5 334,12
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	47 310,24	= G+H+I+J+K+L	51 491,09	4 180,85

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

***Compte administratif et Compte de Gestion Commune :**

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	204 303,92	= G+H+K	392 706,94
	Section d'investissement	= B+D+F	329 854,57	= H+J+L	465 818,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	534 158,49	= G+H+I+J+K+L	858 525,61

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

→ VOTE DES 2 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux et de les reconduire à l'identique pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,52%,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100,19%

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

→ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

* Amicale des donneurs de sang de Martel :	50€00
* Autour du Cacrey :	400€00
* Amicale des sapeurs-pompiers de Martel :	200€00
* Anim'enfance :	3 510€00
* Association vallée des rocs :	250€00
* Association chemin de St-Jacques :	50€00
* Association communale des retraités Creysse :	500€00
* Cyclo Causse et Vallée 46 :	100€00
* Comité des fêtes :	900€00
* Musée de la Résistance :	20€00
* Resto du cœur :	250€00
* Secours populaire français :	100€00
* SSIADPA :	150€00
* Société de chasse Creysse :	100€00
* Vivre à la maison de retraite de Martel :	50€00
* Multi-rencontre du Rionet :	500€00
* Le bac du port de Creysse :	4 000€00
* Ukraine :	500€00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire ces subventions au budget 2022 pour un montant de 11 630€00 voté à l'unanimité des présents et représentés.

En raison de l'indisponibilité de Monsieur le Maire, les budgets primitifs sont présentés par le 1^{er} adjoint, Denis GAILLET.

→ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 444 200€00

Section d'investissement : 737 740€00

Montant total de 1 181 940€00 voté à l'unanimité des présents et représentés.

→ VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : 41 941€00

Section d'investissement : 19 980€00

Montant total de 61 921€00, voté à l'unanimité des présents et représentés.

→ VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Section de fonctionnement : 113 158€70

Section d'investissement : 171 198€72

Montant total de 284 357€42, voté à l'unanimité des présents et représentés.

Levée de séance : 20h

La secrétaire de séance
Françoise LAVAUD